

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

**ASSOCIATION HOPITAL - EHPAD
SAINT JOSEPH DE SARRALBE**

12 rue de l'Hôpital

57430 SARRALBE

Association Hôpital - EHPAD Saint Joseph de Sarralbe

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association Hôpital - EHPAD Saint Joseph de Sarralbe,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Hôpital - EHPAD Saint Joseph de Sarralbe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les points exposés dans « 2.2 Changement de méthode d'évaluation et de présentation » relatifs à la première application du règlement ANC n°2022-06 et ses incidences sur l'établissement des comptes de l'exercice.

Justification des appréciations

En application dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les financements perçus ou à percevoir ;
- le suivi des comptes clients/résidents ;
- le bien-fondé des provisions pour risques et charges ;
- l'appréciation des charges de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim,
Le 9 juin 2026



Pierre MARX
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar

Bilan

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	137 048	128 693	8 355	0,05	16 827	0,11
Immobilisations corporelles						
. Terrains	115 600		115 600	0,74	115 600	0,73
. Constructions	16 003 309	7 126 843	8 876 466	56,53	5 566 007	35,05
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 141 751	797 827	343 924	2,19	372 534	2,35
. Autres immobilisations corporelles	1 527 114	1 289 733	237 382	1,51	190 492	1,20
. Immobilisations corporelles en cours	1 890		1 890	0,01	3 165 229	19,93
Immobilisations financières						
. Autres titres immobilisés	116 284		116 284	0,74	113 158	0,71
. Prêts	136 697		136 697	0,87	117 419	0,74
. Autres	43 187		43 187	0,28	43 187	0,27
TOTAL (I)	19 222 881	9 343 095	9 879 786	62,92	9 700 453	61,08
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours	52 866		52 866	0,34	40 451	0,25
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	690 654	5 825	684 829	4,36	542 463	3,42
. Autres	12 642		12 642	0,08	378 633	2,38
Disponibilités	5 051 033		5 051 033	32,17	5 195 546	32,72
Charges constatées d'avance	21 515		21 515	0,14	23 524	0,15
TOTAL (II)	5 828 710	5 825	5 822 885	37,08	6 180 617	38,92
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	25 051 591	9 348 920	15 702 671	100,00	15 881 070	100,00



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	741 382	4,72	741 382	4,67
. Fonds propres complémentaires	109 735	0,70	109 735	0,69
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
. Réserves pour projet de l'entité	5 742 127	36,57	5 393 117	33,96
. dont réserves sous gestion propre	5 742 127		5 393 117	
. Réserves des activités sociales et medico-sociales	812 807	5,18	810 502	5,10
. dont report à nouveau sous gestion propre	812 807		810 502	
. report à nouveau activités sociales et médico-sociales	-629 806	-4,00	-366 607	-2,30
Excédent ou déficit de l'exercice	145 465	0,93	88 116	0,55
. dont résultats sous gestion propre	221 729		349 010	
. dont résultats des activités sociales et médico-sociales	-76 264		-260 894	
Situation nette (sous total)	6 921 709	44,08	6 776 244	42,67
Subventions d'investissement	1 805 596	11,50	1 929 892	12,15
Provisions réglementées	798 776	5,09	708 612	4,46
TOTAL (I)	9 526 082	60,67	9 414 748	59,28
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds dédiés	1 531 825	9,76	1 385 547	8,72
TOTAL (II)	1 531 825	9,76	1 385 547	8,72
PROVISIONS				
Provisions pour charges	703 124	4,48	723 091	4,55
TOTAL (III)	703 124	4,48	723 091	4,55
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 208 760	14,07	2 350 817	14,80
Emprunts et dettes financières diverses	350	0,00	350	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	345 054	2,20	344 740	2,17
Dettes fiscales et sociales	1 294 896	8,25	993 632	6,26
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	53 476	0,34	619 981	3,90
Autres dettes	38 718	0,25	48 164	0,30
Produits constatés d'avance	387	0,00		
TOTAL (IV)	3 941 640	25,10	4 357 684	27,44
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	15 702 671	100,00	15 881 070	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				



Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Ventes de biens et services						
- dont ventes de biens relatives aux activités médico-sociales						
- Ventes de prestations de services	64 520	0,59	67 502	0,69	-2 982	-4,41
- dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales	39 349		43 671			
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	163 149	1,49	10 967	0,11	152 182	N/S
- Contributions des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	10 591 152	96,93	9 586 197	97,88	1 004 955	10,48
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	389	0,00	11 754	0,12	-11 365	-96,68
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	38 387	0,35	6 235	0,06	32 152	515,67
Utilisations des fonds dédiés	7 357	0,07	76 035	0,78	-68 678	-90,31
Autres produits	61 475	0,56	34 670	0,35	26 805	77,31
Total des produits d'exploitation (I)	10 926 429	100,00	9 793 361	100,00	1 133 068	11,57
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Autres achats et charges externes	2 582 078	23,63	2 500 170	25,53	81 908	3,28
Impôts, taxes et versements assimilés	590 634	5,41	546 190	5,58	44 444	8,14
Salaires	4 704 515	43,06	4 308 837	44,00	395 678	9,18
Cotisations sociales	1 996 259	18,27	1 843 073	18,82	153 186	8,31
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	690 337	6,32	554 627	5,66	135 710	24,47
Dotations aux provisions	12 440	0,11			12 440	N/S
Reports en fonds dédiés	153 635	1,41	179 424	1,83	-25 789	-14,36
Autres charges	25 396	0,23	2 016	0,02	23 380	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	10 755 294	98,43	9 934 337	101,44	820 957	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	171 135	1,57	-140 976	-1,43	312 111	221,39
PRODUITS FINANCIERS:						
Autres intérêts et produits assimilés	123 176	1,13	174 051	1,78	-50 875	-29,22
Total des produits financiers (III)	123 176	1,13	174 051	1,78	-50 875	-29,22
CHARGES FINANCIERES:						
Intérêts et charges assimilées	31 672	0,29	29 614	0,30	2 058	6,95
Total des charges financières (IV)	31 672	0,29	29 614	0,30	2 058	6,95
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	91 504	0,84	144 437	1,47	-52 933	-36,64
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	262 639	2,40	3 461	0,04	259 178	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Produits exceptionnels			117 226	1,20	-117 226	-100,00
Reprises sur provisions et dépréciations			136 981	1,40	-136 981	-100,00
Total des produits exceptionnels (V)			254 207	2,60	-254 207	-100,00



COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Charges exceptionnelles			11 846	0,12	-11 846	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	90 165	0,83	148 528	1,52	-58 363	-39,28
Total des charges exceptionnelles (VI)	90 165	0,83	160 374	1,64	-70 209	-43,77
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-90 165	-0,82	93 832	0,96	-183 997	-196,08
Impôts sur les bénéfices (VIII)	27 009	0,25	9 177	0,09	17 832	194,31
Total des produits (I + III + V)	11 049 605	101,13	10 221 619	104,37	827 986	8,10
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	10 904 140	99,80	10 133 503	103,47	770 637	7,60
EXCEDENT OU DEFICIT	145 465	1,33	88 116	0,90	57 349	65,08
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales	-76 264		-260 894			

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						



Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 15 702 670,93 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 145 464,92 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

Objet social

L'association Hôpital-EHPAD Saint-Joseph de Sarralbe a pour objet :

- D'assurer ses activités sanitaires, sociales et médico-sociales,
- D'assurer un service de proximité pour la population,

Pour ce faire, elle s'engage à :

- Optimiser les services rendus,
- Militer pour engager des actions innovantes et adaptées aux missions qu'elle se donne,
- Appliquer l'évolution des textes et dispositifs réglementaires dans le souci de leur efficience pour la population concernée
- Promouvoir des démarches et actions partenariales dans le respect de sa philosophie, de ses valeurs et finalités
- Faire preuve de rigueur et de transparence dans l'utilisation et la gestion des moyens dont elle dispose pour exercer ses missions.

L'association ne poursuit aucun but lucratif, politique ou religieux.

Activités

L'Hôpital de Sarralbe est une structure de proximité implantée sur le Territoire N°9 de Moselle Est.
L'association gère un établissement regroupant à la fois deux activités sanitaires et une activité d'EHPAD.
Elle dispose de 122 lits.

Le périmètre de l'établissement n'a pas été modifié en 2025.

Activités sanitaires

Activités	Lits installés 31/12/2024	Lits installés 31/12/2025
SMR (Soins Médicaux et de Réadaptation)	24 lits	25 lits
Médecine	7 lits	12 lits
Total	31 lits	37 lits



Précisions sur les activités sanitaires

Statut « Hôpital de proximité »

L'association Hôpital EHPAD Saint Joseph de Sarralbe bénéficie du label Hôpital de Proximité pour son activité de médecine. La labellisation « Hôpital de Proximité » a été reconduite par un arrêté du 30.12.2021. Ce statut d'Hôpital de proximité exige également que la structure propose une offre de soin à la population locale. Depuis septembre 2022, des consultations spécialisées sont proposées, et des actes de télémedecine et télé-expertise sont venus compléter l'offre de soin.

SMR – Réforme de financement

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Dotation Globale de Financement (DGF) est remplacée par un financement composé à 50 % d'une dotation et le complément en fonction de l'activité réalisée. Cette phase de transition s'étend jusqu'en 2027.

Activité d'EHPAD

L'établissement dispose d'une autorisation de 85 lits dont 1 lit d'hébergement temporaire.

Précisions sur l'activité médico-sociale

Unité d'Hébergement Renforcée

Depuis le 1^{er} décembre 2016, l'EHPAD dispose d'une Unité d'Hébergement Renforcés de 12 lits. Elle a pour but d'accueillir des résidents souffrant de symptômes psycho-comportementaux sévères consécutifs d'une maladie neuro dégénérative associée à un syndrome démentiel, qui altèrent la sécurité et la qualité de vie de la personne et des autres résidents. Une dotation « soins » supplémentaire est octroyée à l'Association pour assurer le fonctionnement de l'unité.

Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (P.A.S.A.)

L'établissement a ouvert en décembre 2021 un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (P.A.S.A.) de 14 places. Une dotation spécifique est allouée à la structure pour faire fonctionner ce service.



1 - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1 Contrat Pluriannuel de Moyens et d'Objectifs - CPOM

Faute de financements supplémentaires, l'association n'a pas été en mesure de signer un CPOM ; en conséquence, le cadre juridique est régi par la convention tripartite antérieure qui se poursuit et qui prévoit notamment la reprise des résultats.

1.2 Convention avec le Groupement Hospitalier de Territoire de Moselle-Est (GHT 9)

L'établissement poursuit son implantation dans le GHT Moselle Est, aux côtés des hôpitaux de Sarreguemines et de Forbach.

Cette coopération permet de répondre aux attentes des pouvoirs publics en matière de la mutualisation, tout en maintenant son autonomie de gestion.

1.3 Soins palliatifs

De nouvelles opportunités de financement s'ouvrent dans le domaine des soins palliatifs et l'établissement a demandé la reconnaissance de trois lits identifiés à l'ARS.

Un dossier de labélisation de trois lits de médecine pour les soins palliatifs a été déposé. Un avenant modifiant le CPOM accorde cette labellisation pour une période du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2026.

1.4 Hospitalisation de jours SMR

L'établissement a obtenu une autorisation pour l'ouverture d'un hôpital de jour de cinq places en SMR.

1.5 Pharmacie à usage interne (P.U.I.)

L'établissement a obtenu le renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage interne.

1.6 Astreinte pharmacie

Signature d'une convention de partenariat avec le Centre Hospitalier de Sarreguemines pour la mise en place d'astreintes des deux établissements.



1.7 Parcours d'admissions directes non programmées des personnes âgées

L'hôpital est porteur du projet « Parcours d'admissions directes non programmées des personnes âgées » avec toutes les autres structures hospitalières de court séjour de Moselle Est.

Ce projet vise à favoriser la construction ou le renforcement des parcours d'admissions directes en services hospitaliers en lien avec la médecine de ville et les structures médico-sociales pour les personnes âgées de 75 ans et plus pour éviter le passage aux urgences. Une coordinatrice de filière gériatrique intervient dans la structure depuis avril 2023 pour piloter ce projet.

Renforcement de la filière gériatrique

Signature d'une convention de partenariat entre l'établissement et le Centre Hospitalier de Sarreguemines qui a pour objet de renforcer la filière gériatrique du Territoire Moselle Est par la création d'un poste d'IDE gériatrique au sein des urgences.

Signature d'une convention de partenariat entre l'Hôpital de Saint-Avold Groupe SOS Santé pour le même objet.

Il est à noter des actions de l'établissement en partenariat avec ces structures à l'échelle du territoire pour la filière gériatrique.

1.8 Hébergement temporaire

Une demande d'autorisation d'une place d'hébergement temporaire supplémentaire a été déposée sur recommandation du Conseil Départemental en avril 2025, à la suite de la visite de conformité du 4 mars.

1.9 Travaux d'extension

La mise en service de l'extension est intervenue le 1er février 2025.

Le coût des travaux immobilisés s'élève à 3 823 158 €.

Le montant des amortissements afférents s'élève à 157 857 €.

Ce projet est soutenu financièrement par le Conseil Départemental de la Moselle pour un montant de 200 000 €, par l'ARS pour un montant de 400 000 € et par l'enveloppe Ségur de l'ARS sanitaire pour un montant de 617 500 €.



2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03 et règlements ultérieurs modificatifs dont règlement 2022-06, aux prescriptions du Code du commerce, au règlement n° 2018-06 et règlement ANC 2023-03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et au règlement n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2.2 CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les comptes annuels ont été élaborés en tenant compte, pour la première fois, de l'application du règlement n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Les principales évolutions significatives apportées par le Règlement ainsi que les incidences de ce changement de méthode comptable induit par sa première application sont les suivantes :

- Modifications de présentation opérées sur la colonne 2024 pour se conformer aux nouveaux modèles :
 - regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « PRODUITS EXCEPTIONNELS » et « CHARGES EXCEPTIONNELLES » ;
 - dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
- Informations au titre de l'impact sur les principaux postes concernés par les changements relatifs à l'application des nouveaux règlements :
 - la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice est désormais comptabilisée en résultat d'exploitation, pour un total de 137 044 € au 31/12/2025 (quote-part de 87 129 € comptabilisée en résultat exceptionnel au 31/12/2024) ;
 - la nouvelle définition du résultat exceptionnel, constitué uniquement des produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.



2.3 PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.3.1 Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires. Elles font l'objet d'une comptabilisation par composants en application du règlement ANC 2014-03. Les éléments suivants sont notamment pris en compte :

- Mise en évidence du coût d'achat des terrains,
- Décomposition des actifs en distinguant les éléments constitutifs ayant une durée d'utilisation différente devant faire l'objet d'un plan d'amortissement propre,
- Les valeurs résiduelles ne sont pas déduites de la base amortissable, l'association n'ayant pas de politique de programme de cession avant la fin de la durée de vie de ses actifs ou parce que lesdits biens sont pratiquement ou totalement amortis.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

2.3.2 Amortissement et dépréciation de l'actif

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 3 à 4 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 6 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	de 5 à 20 ans
Matériel et outillage industriels	de 3 à 15 ans
Agencements, aménagements, installations	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	de 5 à 10 ans
Mobilier	de 3 à 10 ans
Terrain	Non amortissable



2.3.3 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode 'premier entré, premier sorti'.

2.3.4 Créances

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.3.5 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.3.6 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. A défaut, elles ne sont pas dues. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

2.3.7 Contributions volontaires

Les contributions volontaires n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une information dans l'annexe.



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	137 569		521	137 048
Immobilisations corporelles	18 087 183	847 787	145 305	18 789 664
Immobilisations financières	273 764	22 404		296 168
TOTAL	18 498 517	870 191	145 826	19 222 881

3.2 Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	120 742	8 472	521	128 693
TOTAL I	120 742	8 472	521	128 693
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	5 406 875	364 359		5 771 234
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	1 200 246	155 362		1 355 608
Installations techniques, matériel, outillages industriels	707 211	110 480	19 865	797 827
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport	52 762			52 762
Matériel de bureau et informatique	1 310 228	51 662	124 919	1 236 971
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	8 677 321	681 863	144 784	9 214 402
TOTAL GENERAL (I+II)	8 798 064	690 335	145 305	9 343 095



3.3 Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements	40 451	12 415		52 866
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	40 451	12 415		52 866

3.4 Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	136 697		136 697
Autres créances	43 187		43 187
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers	690 654	690 654	
Autres créances	12 642	12 642	
Charges constatées d'avance	21 515	21 515	
TOTAL	904 695	724 811	179 884

3.5 Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	74 196
Subventions/financements	305
Autres produits à recevoir	4 088
TOTAL	78 590

3.6 Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	11 805		5 980	5 825
Comptes financiers				
TOTAL	11 805		5 980	5 825



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 Variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	851 117				851 117
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	6 203 619	351 315			6 554 934
Dont réserves des activités sous gestion contrôlée	810 502	2 305			812 807
Report à nouveau	- 366 607	- 263 199			- 629 806
Dont report à nouveau des activités sous gestion contrôlée	- 366 607				- 366 607
Excédent ou déficit de l'exercice	88 116	- 88 116	145 465		145 465
Dont résultat des activités sous gestion contrôlée	- 260 894	260 894	- 76 264		- 76 264
Situation nette	6 776 244	-	145 465	-	6 921 710
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 929 892		20 000	144 296	1 805 596
Provisions réglementées	708 612		90 164		798 776
Droits des propriétaires - Comodat					
TOTAL	9 414 748	-	255 629	144 296	9 526 082



4.2 Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.



Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'investissements des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS							
CNR Dot soins soutien à l'investissement (réduction consommation énergétique)	9 792		408			9 384	
Dot MIGAC fléchée sur du matériel cardiologique	10 456		3 083			7 373	
CNR soutien à l'investissement - réno 3T SMAC	8 940		360			8 580	
CNR prévention dispo Milo	5 500		306			5 194	
CNR ADP Electrocardiographe		2 580	229			2 351	
CNR ADP Moniteur		1 555	138			1 417	
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS							
Projet consultations spécialistes	257 168					257 168	257 168
						-	
Projet appuis gériatriques	139 662					139 662	139 662
Projet Humanitude	16 560					16 560	16 560
						-	
Projet Perte d'Autonomie CD	-	21 500				21 500	
Projet Admissions personnes âgées	916 394	128 000				1 044 394	763 296
Projet formation SMS HAPA						-	
Projet formation PRAPS 25						-	
Projet formation gestion de stress						-	
Formation Com non violente	3 750					3 750	3 750
Formation Gestion du stress	990					990	990
Café des Aidants	2 394	1 506	2 394			1 506	
...						-	
Projet ou catégorie de projet 1							
Projet ou catégorie de projet 2							
Subventions d'exploitation							
Projet ou catégorie de projet 1							
Contributions financières d'autres organismes							
						-	
Projet tables pétales	2 686		590			2 096	
Mécénat CCM Défibrillateur	2 256		531			1 725	
LEACH Equipements Extension	2 500		367			2 133	
IRION Equipements Extension	500					500	500
AUERT Equipements Extension	1 000					1 000	1 000
Caisse Epargne Mécénat	5 000		458			4 542	
Ressources liées à la générosité du public							
Projet ou catégorie de projet 1							
...							
TOTAL	1 385 548	155 141	8 864	-	-	1 531 825	1 182 926



4.3 Subventions d'investissement

Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
CLACT	Lignes de vie, rails, lits, matériels médicaux	143 048		23 496	119 552
CARSAT	Lits, chaises, rails, chariots, matériel informatique	35 404		8 629	26 775
ARS FMIS	Matériel informatique, médical et rénovation énergétique	111 843	20 000		131 843
FMESSP	Climatisation	20 041			20 041
ARS CNR	Appels malades, lits, rails...	121 207		18 737	102 470
ARS	Rachat bâtiment, sun numérique	209 484			209 484
ARS	Matériel Consultation spécialiste	72 603			72 603
ARS	Extension	617 500			617 500
AUTRES	Réhabilitation Bât B, bureau ergonomique, système chauffage	147 032		1 110	145 922
CNSA	Extension	400 000			400 000
CNSA	Tiers lieu	150 000			150 000
CD 57	Extension	200 000			200 000
CD 57	Matériel informatique + de téléconsultation	10 925			10 925
CCAS SARRALBE	Mobilier	1 000			1 000
PRIMES CEE	Réhabilitation Bât C	83 392		7 252	76 140
	TOTAL	2 323 480	20 000	59 225	2 284 255



Reprises sur subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
CLACT	Lignes de vie, rails, lits, matériels médicaux	75 013	11 780	23 496	63 296
CARSAT	Lits, chaises, rails, chariots, matériel informatique	17 246	2 434	8 629	11 050
ARS FMIS	Matériel informatique, médical et rénovation énergétique	9 310	8 317		17 627
FMESSP	Climatisation	4 231	1 336		5 567
ARS CNR	Appels malades, lits, rails...	89 835	10 220	18 737	81 317
ARS	Rachat bâtiment, sun numérique	116 325	12 371		128 696
ARS	Matériel Consultation spécialiste	32 672	14 521		47 192
ARS	Extension		28 547		28 547
AUTRES	Réhabilitation Bât B, bureau ergonomique, système chauffage	42 732	6 581	1 110	48 204
CNSA	Extension		18 492		18 492
CNSA	Tiers lieu	3 126	7 502		10 627
CD 57	Extension		9 246		9 246
CD 57	Matériel informatique + de téléconsultation	2 167	2 154		4 321
CCAS SARRALBE	Mobilier		92		92
PRIMES CEE	Réhabilitation Bât C	931	3 452		4 383
TOTAL		393 587	137 044	51 973	478 658



4.4 Provisions règlementées et provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	708 612	90 165		798 776
TOTAL (I)	708 612	90 165		798 776
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	467 528	10 340		477 868
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	35 000			35 000
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	220 563	2 100	32 407	190 256
TOTAL (II)	723 091	12 440	32 407	703 124
TOTAL GENERAL (I+II)	1 431 703	102 605	32 407	1 501 900
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		12 440	32 407	
- financières				
- exceptionnelles		90 165		

4.4.1 Autres Provisions pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, l'association a actualisé les provisions sur la base des risques et charges encourus et connus.

Une reprise de provision a été constatée pour 32 407 € dont 9 156 € de reprise non utilisée.

En parallèle, une dotation a été constatée pour 2 100 €.

4.4.2 Provision pour travaux _ Désamiantage

Conformément aux prescriptions comptables, l'association a constaté en 2013 une provision pour travaux suite à la découverte d'amiante entreposée dans une maison faisant partie intégrante de l'ensemble immobilier acquis en octobre 2013.



4.4.3 Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- La quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective FEHAP 51
- Le départ à l'initiative du salarié à 64 ans
- Le taux de rotation du personnel : faible
- Le taux d'augmentation des salaires : 2.5 %
- Le taux d'actualisation retenu : 3.96 %

- La table de mortalité : TV 88/90

- Le taux moyen des charges sociales :
 - Non-cadres : 45%
 - Cadres : 58 %

Au 31 décembre 2025 et compte tenu de hypothèses retenues, le montant des engagements retraite probabilisées et actualisées s'élève à 477 868 €, charges patronales comprises.

L'actualisation du calcul de l'engagement a conduit à constater une dotation de 10 340 €.

La méthode retenue pour cette évaluation est celle des unités de crédits projetées, définie par la norme IAS19 conforme à la réglementation de l'ANC N°2013-2.

4.4.4 Provisions réglementées

1. Financement du besoin en fonds de roulement

La provision constituée en application de l'article R314-95 du Code de l'Action Sociale et des Familles s'élève à la clôture de l'exercice à 451 277 €. La dotation de l'exercice est de 90 165 €.

2. Réserve des plus-values nettes d'actif

La provision constituée en l'application de l'article R314-81 du Code de l'Action Sociale et des Familles s'élève à la clôture de l'exercice à 9 943 € ; elle n'a pas évolué au cours de l'exercice.

3. Réserve de trésorerie : financement du besoin en fonds de roulement

La provision est inchangée et s'établit à 337 556 €.



4.5 Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 208 760	145 039	592 418	1 471 303
Dettes financières diverses	350	350		
Fournisseurs	345 054	345 054		
Dettes fiscales et sociales	1 294 896	1 294 896		
Dettes sur immobilisations	53 476	53 476		
Autres dettes	38 718	38 718		
Produits constatés d'avance	387	387		
TOTAL	3 941 640	1 877 920	592 418	1 471 303

4.6 Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	109 560
Dettes fiscales et sociales	817 912
Autres dettes	
TOTAL	927 472



5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Répartition des résultats

	Résultat comptable 2025	Reprise des résultats antérieurs		Résultat effectif 2025	Dont résultat effectif sous gestion propre	Dont résultat effectif sous gestion contrôlée
		Année	Montant			
EHPAD						
Hébergement	- 68 205 €	2021+2023	- 144 263 €	- 212 468 €		- 212 468 €
Dépendance	- 12 564 €			- 12 564 €		- 12 564 €
Soins	4 505 €			4 505 €		4 505 €
Sous-Total	- 76 264 €			- 220 527 €		- 220 527 €
SMR-MCO	221 729 €			221 729 €	221 729 €	
Total	145 465 €			1 202 €		

5.2 Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Montant
Charges exceptionnelles	90 165
Dotations aux provisions	90 165
Résultat exceptionnel	-90 165

Il est à noter que le résultat exceptionnel intègre uniquement les provisions règlementées.



6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	14	
Non cadres	105	
TOTAL	119	0

6.2 Honoraires du commissaire aux comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	17 332
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	17 332

